

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-074

Numérique

Aéroport de Roanne Renaison

Contrat de maintenance et d'assistance
téléphonique préventive et corrective à distance
des enregistreurs Thales VOCALPRO
avec la société REVENUE COLLECTION
SYSTEMS FRANCE S.A.S – groupe THALES

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	06 MARS 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les achats dont le besoin estimé est inférieur à 40 000 euros HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que le contrat de maintenance et d'assistance téléphonique préventive et corrective à distance des enregistreurs avec la société REVENUE COLLECTION SYSTEMS FRANCE (groupe THALES) est arrivé à échéance ;

Considérant la nécessité d'assurer le renouvellement de la maintenance et l'assistance téléphonique des enregistreurs THALES VOCALPRO de l'aéroport de Roanne-Renaison ;

Considérant l'offre de la société REVENUE COLLECTION SYSTEMS France (groupe THALES) pour l'année 2024, renouvelable annuellement tacitement pour une nouvelle période maximale de deux ans (sa durée totale ne pouvant excéder trois ans, soit le 31 décembre 2026) et pour un montant annuel de 1 690 € HT ;

DECIDE

- D'approuver le contrat de maintenance et d'assistance téléphonique préventive et corrective à distance des enregistreurs THALES VOCALPRO avec la société REVENUE COLLECTION SYSTEMS FRANCE S.A.S (groupe THALES) – 12 rue de la Mare aux joncs BP 57 – Centre du Bois des Bordas - 91229 Bretigny-Sur-Orge cedex ;
- De dire que le contrat est conclu pour un montant annuel de 1 690 € HT, prix révisable chaque année à la date anniversaire ;
- De préciser que ce contrat est conclu pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2024, reconductible par tacite reconduction, sans que la durée totale n'excède trois ans ;
- De préciser que la dépense sera imputée au budget Equipement Tourisme et Loisirs, chapitre 011.

*Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY*

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

